

## FICHE PAYS MALAISIE 2010

**Prix d'un logement** : On trouve des appartements non meublés à partir de 1.500 RM dans un immeuble correct, jusqu'à 5.000 RM et plus pour un appartement de luxe meublé ou semi-meublé (près de l'école). La presque totalité des immeubles, appelés condominiums, est équipée de piscine et salle de sport.

**Quartiers proches de l'école** : Mont Kiara (cher) - Sri Hartamas (prix modéré) - Segambut , (prix correct, immeubles moins « chics »),

**Autres quartiers à prix raisonnable** : Jalan Seputeh, aux environs de Mid-Valley, grand centre commercial où on trouve Carrefour - Sentul (beaux immeubles neufs. Accès centre ville facile)

**Charges** : eau et électricité (environ 100RM/mois)

**Commodités** : Il y a de nombreux centres commerciaux à Kuala Lumpur, où l'on trouve tout ce que l'on peut souhaiter : supermarchés, boutiques, restaurants, cinémas. A proximité de l'école (en voiture), on trouve deux centres commerciaux (Plaza Damas et Solaris) et une zone de restaurants (Solaris – Mont Kiara)

**Prix d'un repas** : de 5 à 10 RM dans un « restaurant » de rue, de 25 à 50 RM dans une chaîne de restaurants (Sushi King, Mc Donald, Kentucky Fried Chicken...), de 50RM à 150 RM (TGI Friday...) et plus dans les grands restaurants.

**Prix de l'essence** : 1,82 RM le litre en moyenne. Les stations d'essence sont toutes au même tarif, variable en fonction du prix du pétrole.

**Véhicule** : Un moyen de transport est indispensable à KL, le lycée se trouvant dans un quartier non desservi par les transports en commun. On peut trouver des voitures d'occasion à partir de 15.000 RM. Voitures locales de bonne qualité avec des frais d'entretien réduits (ex : Une MIVY, Perodua, taille d'une 207 environ : achat neuf à partir de 40.000 RM, assurance et vignette pour un an comprises. Entretien, 160 RM environ par révision). Possibilité de se déplacer en mobbylette (mais il pleut souvent à l'heure de la sortie). Mobbylette neuve à partir de 5600 RM (automatique 115 CC)

**Ameublement** : vous pouvez trouver des meubles fabriqués localement pour pas trop cher. Il y a aussi un Ikea qui correspond plus à un standard européen.

**Electroménager** : On trouve tout ce qu'il faut en électroménager dans des chaînes comme Best (Mid-Valley, Ikano, One Utama), Harvey Norman (dans beaucoup de centres commerciaux), HSL... il faut comparer les prix.

**Supermarchés** : Tesco, Carrefour, Jusco, Giant sont présents avec des prix corrects.

**Impôts** : 1) Pour les impôts que vous payez en Malaisie, la somme est directement prélevée sur votre salaire mensuellement. Attention, vous allez faire une déclaration au printemps et vous devrez payer la totalité de vos impôts lors du dépôt de votre déclaration mais la plupart du temps, il a été prélevé trop et ce sont les impôts qui vous devront alors de l'argent (les démarches peuvent être compliquées). dans le cas où il n'a pas été prélevé assez, vous devrez payer le restant dû avec votre déclaration. la prime d'installation est imposable.

Vous êtes considérés comme résidant en Malaisie **si vous êtes plus de 182 jours dans le pays sur l'année civile**, ce qui permet un taux d'imposition raisonnable **sinon le taux est de 28% des revenus** ! Pour le LFKL où les contrats commencent en septembre, il n'est pas possible d'être présent 182 jours pour la 1ère année civile. Pour que vous soyez considéré résidant sur ces 4 mois, les impôts comptabilisent donc 182 jours sur les 6 premiers mois de l'année civile suivante, c'est à dire du 1er janvier au 30 juin. Dans ce cas vous ne pouvez pas sortir de Malaisie plus de 14 jours entre le 1er janvier et le 30 juin 2010.

Ceci ne s'applique pas si vous résidiez en Malaisie avant votre contrat (même sans travail).

### **Pour information :**

Un collègue a récupéré un chèque de 4000 RM pour ses 4 premiers mois en contrat local et ensuite 3000 RM pour les 8 mois suivants. Ceci pour un an en contrat local à cheval sur 2 années civiles.

D'autres ont récupéré 7000 RM sur les 4 premiers mois (ceux qui avaient touché la prime d'installation).

D'autres n'ont récupéré que 1.200 RM, tout dépend de votre salaire et de vos prélèvements à la source.

### **2) EPF**

Il s'agit d'une cotisation à un fonds de retraite. La somme est prélevée directement sur votre salaire (on a le choix entre une cotisation de 8% ou de 11% du salaire brut – à voir avec la responsable des ressources humaines à votre arrivée). L'employeur verse de son côté une somme correspondant à 12% de votre salaire. Cette épargne génère un intérêt d'un taux variable de 4% minimum. Lors de votre départ de Malaisie, vous pourrez récupérer la totalité de la somme. Vous avez le choix de souscrire ou non à cette caisse de retraite, sachant que la part versée par l'employeur ne le sera que si vous-même cotisez. Vous ne pouvez pas cotiser si vous êtes sous contrat résident.

### **Enfants :**

1) Le Service médical est de bonne qualité en Malaisie. Il existe des petites structures qui vous accueillent 24h/24h (Clinique privée : Global doctors sur Mont Kiara à 5 min de l'école par exemple, grands hôpitaux : Gleneagles sur Ampang (quartier de l'ambassade), Pantai Hospital (vers Bangsar, plus près de l'école.)

2) Il existe dans la majorité des grands centres commerciaux des aires de jeux pour enfants où vous pouvez laisser les petits en garde pendant que vous allez faire vos courses. On peut aussi y organiser des goûters d'anniversaire.

### **Sécurité :**

Comme dans toutes les grandes villes, les vols à la tire, les cambriolages, sont assez fréquents à KL. Il faut rester prudent et prendre les précautions d'usage.

### **Voyages :**

La majorité des grandes compagnies aériennes viennent sur KL. Les prix peuvent être très variables pour rentrer sur l'Europe en fonction des escales. Une compagnie Low Cost est installée sur la Malaisie et propose des tarifs sur l'Europe, beaucoup de pays d'Asie et l'Australie, réservations sur leur site internet uniquement. A titre d'exemple un billet aller retour Kuala Paris par la MAS compagnie officielle malaisienne revient à 600€ par personne.

## Conditions salariales

**Collègues recrutés hors Kuala Lumpur.**

**Salaire de base (indice) :**

	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11
<b>instituteurs</b>	<b>340</b>	<b>356</b>	<b>365</b>	<b>372</b>	<b>382</b>	<b>389</b>	<b>398</b>	<b>419</b>	<b>440</b>	<b>468</b>	<b>514</b>
<b>PE</b>	<b>348</b>	<b>375</b>	<b>394</b>	<b>415</b>	<b>438</b>	<b>466</b>	<b>494</b>	<b>530</b>	<b>566</b>	<b>611</b>	<b>657</b>

### Calcul salaire brut :

Le point d'indice est de 19.56 RM (ringgits) 1 EUR = 4,76156 MYR

Salaire = indice X 19.56

- exemple un PE au 3<sup>ème</sup> échelon

salaire = 394 X 19.56 = 7706.64 RM soit 1.618,51 EUR

exemple un PE au 7 échelon

salaire = 494 X 19.56 = 9662.64 RM soit 2029.30 EUR

à ce montant vient s'ajouter

- une prime de 2000 RM par mois pour le couple soit 420,03 EUR

- une prime d'installation de 12000 RM unique soit 2.520,18 EUR

Il n'y a pas d'exonération de frais de scolarité pour les enfants.